

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

AVIS PUBLIC

Est par les présentes données par la soussignée qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 6 avril 2021 à 19h30 au 10 avenue Michaud

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets : Régularisation de l'implantation de la remise à bois pour vente de la propriété.
La Marge latérale est de 0,39m ce qui est inférieur à la norme qui est de 2,0m

Identification du site concernée : 528, chemin des Collines

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Marc-de-Figuery, ce troisième jour de mars deux mille vingt et un.



Doris Bélanger
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière